



Raspail, le 10 juillet 13

M. de ROMANET  
Président du CE

Objet : questions FO sur le projet d'évolution de la filière sûreté

Monsieur,

Lors du CE du 4 juillet dernier, suite à la demande des élus de reporter la consultation du projet d'évolution de la filière sûreté, Mme BENET assurant votre intérim a demandé aux organisations syndicales de bien vouloir faire parvenir par écrit l'ensemble des questions, remarques que nous avons sur le dossier.

Vous trouverez donc ci-dessous, les remarques, interrogations, questions et revendications de notre organisation syndicale.

## Effectifs globaux

### Remarques générales

Les directions plateformes et la DRH refusent depuis 2007 de communiquer aux organisations syndicales les dossiers des effectifs des différentes Unités Opérationnelles qui nous étaient précédemment communiqués annuellement et nous permettaient de suivre l'état précis des effectifs (postes budgétisés, équivalents plein temps présents, postes vacants...). Aujourd'hui, nos seules références sont les dossiers de réorganisation présentés au CE. FO estime que cette absence de transparence a pour objectif de nous cacher l'état précis des effectifs opérationnels et du sous-effectif dans de nombreux secteurs mettant par ailleurs en danger l'entreprise lorsque le besoin opérationnel n'est même pas respecté. Ainsi, nous travaillons uniquement sur la base des « vision cible » du dimensionnement des effectifs présentés au CE lors des évolutions d'organisation.

### Historique des effectifs de la sûreté

#### 2003 : Mise en place des postes sûreté à ADP

- création des postes de COS (coordonnateur opérationnel sûreté) et du PEXAS (poste d'exploitation des activités de sûreté).
- répartis en fonction de la configuration des aéroports (et avant l'ouverture du terminal E, G, S3, S4).
- Effectifs:
  - Création de 211 coordonnateurs sûreté aéroport
  - Création de 48 coordonnateurs sûreté territoriale
  - Suppression de 74 postes (28 Agents d'Intervention Aéroport, 24 QDS et 22 emplois au PCHA)

Ce plan avait reçu l'aval de la DGAC.

## 2006 :

- nouvelles mesures sur l'interdiction d'emport des liquides
- ouverture de nouvelles installations
- les missions interministérielles et l'audit du cabinet MAZARS sur demande de la DGAC soulignent la nécessité du renforcement des contrôles des entreprises prestataires notamment en temps réel.

⇒ Nécessité d'une amélioration et d'un renforcement du dispositif

## 2007 :

- **Situation des effectifs : 148 agents** déployés contre 259 en besoin estimé
- **Delta : 111**
- **Explication de la direction :** « *compte tenu de l'évolution globale des dépenses et du niveau de taxe, seuls 148 agents ont pu être déployés* ».
- **Conséquences :**
  - difficulté d'assurer une présence de terrain aussi importante que souhaitable et d'assumer le rôle de supervision des entreprises prestataires attendu par l'Etat.
  - plusieurs constats de manquements (sur le manque de contrôle terrain) adressés à ADP par les services locaux de l'Etat.

⇒ Mise en place d'une filière sûreté (CE du 13/07/2007) conduisant au renforcement des effectifs et à la mise en place de différents niveaux d'intervention (création des Agents Opérationnel Sûreté et Régulateur Sûreté).

### Situation projetée :

148 COS (présents)  
+ 80 AOS  
+ 30 RS  
**Total : 258 salariés**

**2012 :** arrêté interministériel relatif à l'organisation de la surveillance des aérodromes

## 2013 :

- arrêté « rondes et surveillance »
- certification et formation obligatoires
- Situation des effectifs:
  - AOS : 25
  - COS : 192
  - RS : 37
  - Total : 254 salariés
  - Delta par rapport à 2007 : 5 salariés alors que de nouvelles installations sont ouvertes (S3, S4, T2G)

⇒ Projet d'évolution de la filière par le regroupement des AOS et COS en une seule fonction CSO et la transformation des RS en RSO.

### Effectif cible :

- CSO : 218
- RSO : 38
- **Total : 256 salariés** contre un besoin estimé il y a 10 ans de 259 salariés

## Récapitulatif de la vision cible sur 10 ans

	2003	2007				2013			
		AOS	COS	total AOS+COS	RS	CSO	RSO	Delta 2007/13 AOS/COS avec CSO	%
CDG1		12	30	42	6	31	7	11	26,1904762
CDGA		12	24	36	6	21	6	15	41,6666667
CDGE		17	37	54	6	91	9	création 37 (T2G, S3,S4)	68,5185185
CDGP		13	17	30		27		3	10
ORYS		10	14	24	6	17	8	7	29,1666667
ORYW		10	14	24	6	17	8	7	29,1666667
ORYR		6	12	18		14		4	22,2222222
<b>total vision cible</b>		80	148	228	30	218	38	10	
<b>Effectif vision cible</b>	259 COS				258		256		

### Remarques FO:

Nous constatons sur 10 ans que la direction n'a jamais respecté sa vision cible en matière d'effectif.

Depuis 2007, en comparant les effectifs (vision cible) AOS+COS avec les effectifs (vision cible) des CSO, hors CDGE qui a vu ses effectifs augmenter de 68% liés à l'ouverture de nouvelles installations, nous constatons que les effectifs prévus qui étaient identiques (à une unité) entre 2003 et 2007 diminuent entre 2007 et 2013 de:

CDG1: -26%

CDGA:-41.6

CDGP:-10%

ORYS:-29%

ORYW:-29%

ORYR:-22%

A l'inverse, les effectifs de l'encadrement opérationnel augmentent de 27%.

**Il nous a été répondu pour justifier le delta négatif de postes que la direction avait créé des postes en 2007 pour reclasser le personnel de l'escale. Pourtant, en 2003, la vision cible était de 259 COS contre un effectif lors de la fermeture de l'escale en 2007 (AOS+COS+RS) de 258 postes (dont 148 COS)!**

### Questions FO :

Depuis la mise en place des postes sûreté en 2003, la réglementation s'est renforcée d'une part et d'autre part de nouvelles installations (T2E, T2G, S3, S4, jonction AC) ont ouvert, augmentant le nombre de postes d'inspections filtrage, postes d'accès routiers, accès frontière, et kilomètres de clôtures à surveiller. Or nous constatons que les effectifs ont baissé en 10 ans de 40% pour CDGA, 30% pour Orly Sud et Ouest, 26% pour CDG1, 22% pour ORYR et 10% pour CDGP.

Nous souhaitons comprendre les calculs de la direction qui aboutissent à diminuer en 10 ans les effectifs de la sûreté alors que les besoins ont augmenté.

## Sur le besoin opérationnel

Lors de la réunion du 3 juillet, les directions plateformes nous ont communiqué le besoin opérationnel établi par les différentes UO:

ORYS: 2H24+1H12

ORYW: 2H24+1H12

ORYR: 2H24

CDG1/T3: 3H24+1H12+2H9

CDGA: 2H24+2H12

CDGE 10H24+5H12  
CDGP: 3H24+1H18+1H12

**Question FO:**

Au regard des règles de calcul de la direction: 1H24=7 postes, FO constate que les effectifs prévus sur certaines UO ne permettront pas de couvrir le besoin opérationnel notamment sur CDGP qui devrait avoir un effectif de 30 postes. FO revendique que les effectifs mis en place par la direction correspondent a minima au besoin opérationnel défini par la direction.

FO souhaiterait par ailleurs avoir confirmation, au regard du besoin opérationnel qui est sur du H24 et H12 que les futures grilles horaires en cas de changement resteront sur un rythme en 2X12H (conformément à l'accord sur le travail de nuit) permettant de couvrir le besoin opérationnel défini par les UO.

FO revendique par ailleurs que les vacances dites de "recouvrement" ou de "disponibilités" générées par les grilles soient positionnées de façon équilibrer sur l'ensemble des vacances de jours comme de nuit afin de garantir l'ensemble des recouvrements nécessaires et pas comme nous l'avons vu à CDGE en mai 2012, sur les vacances ne générant pas d'heures majorées.

Enfin FO revendique que les effectifs en nuit soient calibrés afin de permettre les recouvrements nécessaires tout en garantissant au CSO qui assurera la tenue du poste PEXAS de pouvoir prendre sa pause légale.

Salutations distinguées

Christelle MARTIN  
Représentante syndicale au CE



Copie: Mme BENET-DRH